

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

| | |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 45 |
| Présents | 40 |
| Nombre de pouvoirs | 4 |
| Votants | 44 |



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 013

Séance du 18 mars 2021

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'an deux mille vingt-et-un le dix-huit mars à 18h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle Tibord du Chalard de Felletin, au nombre de 40, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 12 mars 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs; Guy BRUNET ; MOINE Michel ; ; DUCOURTIOUX Stéphane ; ROGER Thierry ; COLLET-DUFAYS Céline ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; BOUQUET Benjamin ; DUGAUD Isabelle ; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacky ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis, DELARBRE Chantal; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie.

ETAIENT EXCUSES :

Ayant donné procuration : Mme HAGENBACH Nadine à M. Benjamin BOUQUET ; M. Jacques TOURNIER à Mme Valérie BERTIN ; M. Roger FOUGERON à M. Jean-Luc LEGER ; Mme Jacqueline LABARRE à Mme Renée NICOUX.

ETAIENT ABSENTS : Dominique LABOURIER.

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Obligatoire dans les Communes de plus de 3 500 habitants et leurs EPCI, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Outil d'information budgétaire, il permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations générales du budget en s'appuyant sur les évolutions de la situation financière, les engagements pluriannuels, la gestion de la dette, les ressources humaines et les priorités du moment.

Du fait de la diminution du nombre d'habitants dans la Commune la plus peuplée, Aubusson, amenant celle-ci à moins de 3 500 habitants, la Communauté de Communes pourrait ne plus tenir de Débat d'Orientations Budgétaires.

Cependant, eu égard aux difficultés financières de la collectivité, son maintien est apparu nécessaire à la transparence et à l'engagement de tous.

M. PRIOURET félicite Mme Guénault et ses collègues car équilibrer le budget n'est pas une partie facile. A l'inverse, parfois, de certaines communes, la difficulté est de trouver des recettes. Tenir cette année le plan de redressement fixé par la CRC sera très difficile, il va donc falloir envisager des mesures qui ne seront pas toutes populaires.

Mme GUENAULT présente le ROB aux délégués, retraçant les éléments suivants :

- Une chute du PIB liée à un contexte national et international très dégradé,
- La réforme fiscale ayant supprimé la Taxe d'Habitation, compensée par une part de la TVA,
- La baisse du plafond de la CET, à 2% de la valeur ajoutée, compensée à l'euro près par l'Etat, l'inquiétude étant de ne plus avoir d'effet bases,
- Un contexte local contraint avec une baisse de recettes (notamment piscine) et une hausse des dépenses (masques, aides aux entreprises...)
- L'année 2020 présente un solde de 43 708€
- Consolidation des budgets annexes : en raison d'une vente qui n'a pas eu lieu, le budget ZAE est à - 22 425€. Le SPANC présente un solde positif car l'investissement est excédentaire (fin d'amortissements), mais le fonctionnement est déficitaire. Le reliquat du budget ADS est de 14 070€.
- L'impact prévisible du Covid s'élève à - 257 910€ par rapport à 2019, ou - 146 187€ par rapport à 2020.
- Par rapport au plan de redressement, nous sommes toujours dans l'épure de l'avis de la CRC de 2016, avec un résultat net effectif de - 1 034 900€.
- Le projet de budget 2021 intègre en dépenses d'investissement seulement des travaux rivières (très bien financés), des travaux de voirie au Mont, des achats d'ordinateurs et de bacs de collecte, des études (révision PLU), la subvention à Dorsal et à la Cité de la Tapisserie.
- Les ressources prévues : le solde du budget ADS, la dissolution du SME, les amortissements, 2 cessions de bâti et des chapiteaux, une avance remboursable du CD23 pour la fibre.
- En fonctionnement : il faut prévoir une forte réactualisation des marchés OM et de la TGAP, un reliquat d'assurance de 70 000€, une hausse des fluides et des travaux liés au manque d'investissement dans les bâtiments et le matériel roulant. L'incertitude reste forte sur les recettes : prévoir une perte identique à 2020. Les loyers sont prévus en hausse (+20 000€), et la fiscalité augmente un peu du fait de l'évolution des bases.

Mme BERTIN ajoute que la crise sanitaire n'arrange pas cette situation déjà très contrainte. Elle déclare que le débat est ouvert.

Mme HAYEZ demande de quelle exonération fiscale il est question. Mme GUENAULT répond qu'il s'agit des exonérations légales compensées par l'Etat, ainsi que celles que le Conseil a décidé, comme en 2020, concernant l'exonération de CFE sur les entreprises en difficulté compensée à 50% par l'Etat.

Mme LEGROS note que ce léger excédent en 2020 n'est pas si mal, le plus dommage étant de ne pas pouvoir investir. Elle félicite les services et le bureau communautaire pour ce résultat mais s'interroge si nous devrions prendre des compétences avant le budget de cette année. Elle regrette qu'on ne parle toujours pas de budget annexe pour les OM, alors qu'elle le demande depuis 10 ans

et que nous levons une taxe. Par ailleurs, elle indique qu'il y aurait des décisions à prendre pour faire annuler auprès du TA les fausses délibérations et la consolidation de la ligne de trésorerie. Le TA a donné raison à sa démarche initiée avec Saint-Maixant pour se substituer à la Communauté de communes pour aller en justice réclamer ces annulations : Creuse Grand Sud devrait donc maintenant agir pour demander des comptes à l'Etat, au minimum les intérêts plus un dédommagement. D'autres collectivités ont obtenu le remboursement de leurs emprunts souscrits irrégulièrement.

Mme BERTIN assure que les intérêts de la Communauté de communes sont défendus. Cependant les frais d'avocats sur de multiples affaires restent une charge : sans vouloir s'engager sur de nouvelles affaires, car il faut savoir tourner la page, nous évoquerons la question soulevée par Mme Legros avec notre nouveau conseil, qui est Me Malabre à Limoges.

Mme DEBAENST demande comment va se résoudre l'affaire Combe suite à la condamnation de la Communauté de communes.

Mme BERTIN confirme que l'assurance couvrira la Communauté de communes mais qu'elle ne connaît pas le montant de la prise en charge.

M. COLLIN signale que les fonds de la dissolution du SME devaient être fléchés vers les déchets et ne pas basculer dans le budget général. Il s'était engagé dans ce sens auprès du SME et de l'ADEME, et c'était une condition obligatoire de leur obtention.

M. DUCOURTIOUX s'étonne de voir qu'il y a des attributions de compensation non négatives. Il s'agit d'un cadeau de 50 000€ fait à 11 communes. Pourquoi le contrôle de légalité a-t-il laissé passer cela ? On devrait récupérer ces sommes. Concernant le transfert de la voirie, c'est l'hypothèse basse qui a été choisie (430€ par km), ce qui représente un cadeau de 170 000€ aux communes. Pour le FPIC, il y a eu du mieux l'année dernière avec la répartition aux 2/3, mais 182000€ échappent encore à la Communauté de communes. L'option dérogatoire libre aurait pu être choisie. Le total fait 424 000€ et cette situation dure depuis des années.

M. PRIOURET observe que c'est le débat récurrent de la solidarité intercommunale. La CRC peut en effet nous demander d'y faire appel, mais aussi de réaliser des ventes de biens, d'augmenter la fiscalité, de réduire les compétences et les subventions. Nous sommes là pour discuter de ces leviers.

M. DUCOURTIOUX répond qu'il vient justement d'exposer tous ces leviers.

Mme BERTIN rappelle que ces AC négatives sont issues du travail de la CLECT et qu'en effet elles ont été neutralisées. Nous avons besoin de solidarité.

M. DUCOURTIOUX estime que nous n'avons pas les moyens de faire cela et qu'il n'y a pas de solidarité.

Mme BERTIN ajoute que nous avons demandé à des communes d'acquérir des biens de la Communauté, à Saint-Sulpice les Champs et à Faux la Montagne, et que nous comptons vendre une parcelle de la ZAE. On ne peut pas se passer de ces ventes. Elle a dû ajourner le dossier de la vente à Intermarché, mais il faudra revoir notre copie pour y arriver. Si on ne veut pas de hausse de la fiscalité, les communes ont des efforts à faire : nous ferons appel à leur solidarité même si la Communauté de communes ne joue pas son rôle (exemple de la voirie). La question des participations à l'Office de Tourisme et à la Cité de la Tapisserie devra se poser.

M. MOINE pense que ce débat est très utile. Les causes conjoncturelles nous posent des difficultés importantes car nous avons une fragilité structurelle. Les décisions non prises vont s'imposer à nous, parce que nous avons cédé à des décisions de courte vue. Certaines ressources dont a parlé M. Ducourtieux sont mobilisables. Aubusson a fait des efforts en 2017 et 2018 sur les AC et a été solidaire. La question des compétences à remettre aux Communes se pose : voirie, PLU. Le FPIC devrait être entièrement dévolu à la Communauté de communes. Aubusson est une des Communes au revenu moyen par habitant le plus faible, avec les bases de fiscalité les plus élevées. Ce n'est pas possible d'actionner le levier fiscal, ni de poursuivre avec des AC non négatives. La valeur de la voirie ne peut pas rester au tiers de sa valeur calculée.

Il faut donc d'abord aller chercher ces ressources-là et ne plus attendre pour trancher politiquement.

Mme LEGROS remarque qu'on ne peut comparer les budgets d'Aubusson et de Felletin avec ceux des petites communes, qui ne pourront pas supporter le re-transfert de la voirie. Sans la piscine, Aubusson ne doit plus avoir beaucoup de charges de centralité.

M. BOEUF observe que les Communes ont donné des routes et vont récupérer des chemins de traverse.

Mme NICOUX estime que nous devons travailler pour en sortir, et demander aux Communes de faire un effort pendant 3 ou 4 années. Jouer sur le FPIC nécessite l'unanimité. Revenir sur les AC négatives, pourquoi pas, mais le re-transfert de la voirie n'aura t'il pas un impact négatif sur les recettes de la Communauté de communes (DGF) ? Il faut retrouver de l'air et discuter dans nos conseils municipaux.

M. LETELLIER regrette que les AC n'aient pas été révisées plus tôt, dès la fusion. Finalement, la Communauté de communes a tout financé sans diminuer les AC. Tous les ans, il dit reparler du FPIC qui est une ressource qui est née avec les communautés de communes et devrait leur revenir. Il demande plus de détails sur les emprunts.

Il souhaite revenir sur le sujet du FAM, qui génère 400 000€ de loyer pour 90 000€ d'annuité. Chaque conseiller communautaire a reçu un courrier du Président de l'APAJH qui fait des ouvertures et a rencontré les associations locales. On peut garder le FAM mais il faut faire des efforts, et avoir tous les chiffres. Il a toujours été contre la vente du FAM. Il répondra à l'APAJH pour dire qu'on peut discuter de leur offre voire l'accepter. Il faut penser surtout aux 80 emplois qui sont sur le territoire, et porter très rapidement le débat auprès de l'APAJH.

M. PRIOURET apprécie que M. LETELLIER dise que la proposition de l'APAJH serait acceptable. Quitte à céder quelque chose, autant qu'il reste les emplois. M. Colo a proposé de venir devant les élus, il faut accepter.

Mme BERTIN confirme ce projet de rencontre. L'essentiel est que le FAM reste, c'est de la vie et des emplois localement. Il convient de re-signer une convention, qui est une demande récurrente de l'APAJH.

M. LEGER dit avoir entendu deux fois le mot « héritage », et invite à penser à l'héritage de 2016. Il rappelle que les AC non négatives et la voirie à 1/3 de sa valeur sont le fruit d'un compromis, et que les travaux de la CLECT ont été votés à l'unanimité. Il n'est pas sûr qu'il faille aller de ce côté car des Communes ont de réels soucis. Faire les poches des organismes tiers : ce serait paradoxal puisqu'on veut soutenir la culture qui souffre de la crise. Donc oui, nous devons encore nous passer de ce dont nous aurions besoin. Réaliser des cessions nous ferait du bien, et nous pourrions rediscuter du FPIC, car les mentalités évoluent à ce sujet.

Concernant le FAM, il estime que si nous ne négocions pas, l'APAJH déménagera. Le ton a changé, il y a une ouverture.

M. DURAND souhaite que toutes les options soient mises sur la table. Cependant, les Communes sont en train de faire leur budget et il est trop tard pour changer la donne cette année sur le FPIC. On doit bâtir nos budgets communaux sur ce que l'on connaît.

M. ESTERELLAS signale que les associations sont en danger. Le tissu associatif a des emplois : une nouvelle baisse des subventions, avec la fin des emplois associatifs serait dramatique. Pour la Scène Nationale nous donnons 50 000€, c'est moins que le Département et la Région, est-ce que nous voulons vraiment ce label ? Pourtant elle offre une grande attractivité, les retombées financières pour les hébergeurs sont importantes, bien au-delà d'Aubusson.

M. PRIOURET entend l'avis de M. DURAND : l'abandon du FPIC par les Communes semble impossible. Il se demande pourquoi nous mettons autant de temps à inscrire la vente du terrain à Intermarché. Comme nous ne décidons pas vite, il ajoute qu'il faudra un jour jouer sur la fiscalité. Mme PINLON pense qu'il faut actionner la fiscalité car c'est un problème de rendre le FPIC pour les petites Communes, surtout quand le budget est voté.

M. MOINE dit lui aussi comprendre M. DURAND : il faudrait commencer dès maintenant à parler de la répartition du FPIC pour l'année prochaine. Sur l'impact de la TGAP, il signale qu'il y a 10

ans, nous n'avions pas de difficultés à changer les bennes à OM car nous avons des excédents de la TEOM. Aujourd'hui ces excédents sont noyés dans la masse, mais on aurait dû faire des réserves. Concernant le FAM, il juge le courrier envoyé aux délégués à la limite de la légalité, car revendiquant d'avoir fait capoter une transaction financière. Aujourd'hui l'APAJH nous dit : « si c'est gratuit, on prend le Foyer ». L'APAJH reconnaît avoir nui aux intérêts de la Communauté de communes, il est donc compréhensible pour M. MOINE de ne pas avoir de bonnes relations avec eux.

Mme HAYEZ demande comment faire baisser le tonnage de déchets produits.

Mme BERTIN répond que nous souhaitons créer un poste d'ambassadeur du tri, mais en aura t'on les moyens ?

Mme COLLET-DUFAYS constate qu'on ne peut rien faire, et se demande comment trouver l'argent. Le processus de travail pour le projet de vente à Intermarché est engagé, mais aucune des ventes n'est encore acquise.

Mme BERTIN explique qu'en effet Mme Berger a eu un retour négatif du 1er certificat d'urbanisme. La proposition de diminuer la taille de la parcelle semble très compliquée en raison des contraintes fortes du terrain et des obligations liées au parking. Cela pose des difficultés techniques à Mme Berger.

M. MOINE affirme qu'il faut écouter les élus de terrain qui disent qu'il n'est pas possible de créer un déséquilibre avec le commerce de centre-ville. L'entreprise a fait des erreurs. On ne va pas accepter de tuer le centre-ville d'Aubusson.

Mme BERTIN propose de se réunir à nouveau sur ce projet, rapidement, avec une présentation de Mme Berger devant les élus.

Mme MALHOMME précise qu'il y a eu un refus du CU en CCI car le projet, vu sa surface, pouvait intégrer une galerie marchande. Certes l'entreprise a besoin de surface mais il est trop tôt pour se prononcer sur ce projet.

M. PRIOURET observe que les leviers d'action s'amenuisent, et qu'on ne voit pas d'éclaircie.

M. DURAND explique que plus qu'une question de volonté, c'est le calendrier qui coince.

M. CHEVREUX ajoute qu'en effet il faut un an pour arriver à faire un budget sans FPIC. Elle demande à la présidente ce délai supplémentaire pour les communes.

M. PRIOURET demande l'avis des Communes ayant des AC négatives.

M. LETELLIER estime qu'il faut prendre en compte que les bourgs-centres ont certes des charges, mais que les Communes excentrées n'ont pas de bénéficiaires : il n'y a pas d'habitants de la Villedieu qui vont à la piscine.

M. COLLIN répond qu'il faut faire une quote-part : par exemple, il se dit contre la ligne de TAD qui va vers Eymoutiers. On ne peut plus jouer que sur les sorties, c'est-à-dire les dépenses, puisque nous n'aurons pas d'entrées d'argent supplémentaires.

Mme BERTIN explique que nous aurons les chiffres du FPIC seulement en juillet.

Mme NICOUX espère que l'Etat compensera les pertes de recettes des services comme la piscine. L'AMF va engager une démarche collective dans ce sens. Mais nous ne pouvons pas inscrire cela au budget.

Mme MALHOMME estime que le tourisme est un secteur porteur d'avenir. Avec une année 2021 encore compliquée, les associations de ce secteur auront besoin d'aide.

Mme BERTIN rappelle que l'Office de Tourisme est financé à 62% par la Communauté de communes, qui lui reverse en sus la totalité de la taxe de séjour.

Mme MALHOMME qui fait partie du bureau de l'Office de Tourisme pense qu'il faut garder ce qui a été construit, car nous avons battu des records de fréquentation touristique en 2020.

Mme COLLET-DUFAYS précise que la Communauté de communes n'ayant pas le droit au chômage partiel ni aux aides de l'Etat, il faut bien mettre des recettes en face.

Mme BERTIN indique que la piscine est fermée depuis des mois, et que les agents travaillent dans d'autres services. Elle affirme que le Conseil n'entend pas ce qui est dit ce soir sur la situation financière. Elle n'a pas envie que nous soyons sous tutelle avec 0€ de subvention à attribuer aux associations et une fiscalité en hausse.

M. TERNAT souligne qu'il a conscience de ces problèmes tous les jours : 0€ sur les bâtiments, 0€ sur les camions, dans quelques mois on ne pourra plus ramasser les OM. Il faut être solidaires. Si on ne fait pas des efforts, demain c'est la tutelle. On va dans le mur.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité

- **PREND ACTE** de la transmission du Rapport d'Orientations budgétaires annexé à la présente délibération,
- **DONNE ACTE** à la Présidente de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires

Ainsi fait et délibéré le 18 mars 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

31 MARS 2021

PUBLIEE le

Valérie BERTIN

Présidente

